



## Compte rendu de mandat des élu(e)s CGT FINANCES PUBLIQUES

### CAPL N° 2 du 05/11/2019

#### LISTE D'APTITUDE DE C EN B

Représentants de l'administration:

MM. JOUVE, PAILLET, RAYMON .

Représentants des personnels :

**CGT Finances Publiques** : , Mme FRIAA (T),

**Solidaires Finances Publiques** : ), M. LAROUSSINIE (T),

**FO**: Mme BOURGADE (T)

Mme BENECH et Mme FRIAA assurent respectivement les fonctions de secrétariat et de secrétariat adjoint.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPL, Mme FRIAA lit la déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques (cf. ci-après) et M. LAROUSSINIE lit celle de Solidaires.

M. JOUVE reconnaît que le nombre de candidats peu important est sûrement dû à la crainte des agents de ne pas pouvoir revenir dans le Cantal en cas de promotion.

#### **1/ Approbation du procès verbal de la CAPL du 18 juin 2019. (mouvement local des contrôleurs au 1<sup>er</sup> septembre 2019)**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

#### **2/Examen des candidatures à la liste d'aptitude de C en B au titre de l'année 2020.**

M. JOUVE informe que pour notre département une seule potentialité est proposée pour cette année.

Mme GIGUET rappelle les critères de sélection des dossiers à savoir, les comptes rendus professionnels des cinq dernières années, l'aptitude de l'agent à exercer les fonctions du grade supérieur, examen du tableau synoptique...

Trois agents postulent pour une promotion à la liste d'aptitude de C en B au titre de l'année 2020 :

Un agent a été classé « excellent »,

Un agent a été classé « très bon »,

Un agent a été classé « à revoir ».

Après concertation avec les organisations syndicales, et bien qu'une seule potentialité soit prévue pour le Cantal, il n'est pas proposé d'abonder la catégorie « excellent ».

Le Président de séance soumet au vote le classement des agents par catégorie :

**Agents classés « excellent » : Mme DELOS (Trésorerie Saint Flour)**

*Pour : Administration 3*

*Parité syndicale :*

*Pour : 1 FO*

*Contre:1 Solidaires*

*Ne prennent pas part au vote (NPPV) : 1CGT .*

**Agents classés « très bon»**

*Pour : Administration 3*

*Parité syndicale :*

*Pour : 1 FO*

*Contre:1 Solidaires*

*Ne prennent pas part au vote (NPPV) : 1 CGT .*

**Agents classés « à revoir»**

*Pour : 3 (Administration),*

*Parité syndicale :*

*Pour : 1 FO*

*Contre:1 Solidaires*

*NPPV : 1 (CGT).*

**Conformément à la position de la CGT sur les listes d'aptitude, considérant qu'ils n'ont pas à juger des qualités professionnelles de leurs collègues, les élus CGT ne participent pas au vote.**

Les agents classés « excellent » seront éventuellement promus suite à la CAP nationale.

En effet les projets de listes des directions locales n'impliquent pas nécessairement une promotion sur la liste arrêtée par la DG après avis de la CAP nationale.

**Toutefois, dans l'attente de la tenue de cette CAPN, ils doivent élaborer une fiche de mutation « à titre conservatoire » au mouvement général national de catégorie B (demande à déposer en janvier 2020).**

**Attention, il s'agit d'une demande de première affectation. La liste de vœux doit être suffisamment exhaustive et étendue pour ne pas compromettre ses chances de retour et éviter une affectation d'office.**

**Pour plus de précisions les candidats classés « excellent » pourront contacter Laurent VEYLET, notre correspondant local « mutations nationales ».**

En l'absence d'autre question la séance est levée à 10 h

*Les élus CGT Finances Publiques : Sylvie Friaa – Claire Lasserre*



## **CAPL de la liste d'aptitude de C en B du 5 novembre 2019**

### ***Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal***

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

Lors de cette CAPL concernant la liste d'aptitude de C en B, les élus CGT Finances Publiques tiennent à rappeler que leur position en matière de promotion n'a pas changé.

Les élus CGT Finances Publiques comprennent les motivations de leurs collègues qui cherchent à bénéficier d'une évolution professionnelle par cette procédure, puisqu'elle existe, mais ils privilégient le recrutement par voie de concours interne, externe et d'examen professionnel, garants d'objectivité dans le mécanisme indispensable de promotion sociale au sein de l'administration.

Néanmoins, les élus CGT Finances Publiques soulignent que le contexte actuel au sein de l'administration des Finances Publiques (suppressions massives de postes, « nouveau réseau de proximité », nombre de promotion diminuant d'année en année) se traduit par seulement trois dossiers de candidatures (au titre de l'année 2019) démontrant les craintes des agents face à un avenir professionnel incertain.

Fermement opposés à l'individualisation des objectifs et attachés au concept de collectif de travail dans la réalisation des missions, les élus CGT Finances Publiques refusent de se livrer à un exercice visant à établir un ordre de mérite entre les agents.

Les représentants syndicaux ne sont pas des jurys, cette responsabilité reste du ressort de l'Administration. Notre rôle syndical consiste en la défense des mêmes droits et garanties pour tous les agents.

Les élus CGT Finances Publiques assistent à cette commission en observateurs vigilants dans l'intérêt de tous les agents, mais ne participeront pas à l'élaboration d'un quelconque classement.

Ce classement à l'issue de la CAPL relève de la seule responsabilité du directeur et ne doit en aucun cas être effectué par les élus.